



Autorisation de quitter le service de garde de l'École du Bateau-Blanc avec le professeur de danse

Chers parents,

Des cours de danse seront offerts après les heures scolaires du mois de septembre au mois de décembre prochain par le service des loisirs de Saint-Casimir. À cet effet, il sera nécessaire de se rendre à la salle paroissiale pour suivre le cours.

Si votre enfant est inscrit au service de garde scolaire, une autorisation de votre part est requise afin de permettre au professeur de danse de pouvoir l'accompagner à pied de l'école à la salle paroissiale.

En l'absence de cette autorisation vous devrez assurer le transport de votre enfant entre les deux établissements.

Si de plus amples informations s'avèreraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Veuillez agréer mes salutations.

Katy Grandbois
Coordonnatrice des Loisirs
Municipalité Saint-Casimir
220 Boul de la Montagne, QC
Saint-Casimir G0A 3L0
418-339-2543
loisirs@saint-casimir.com

✂

Autorisation de départ du service de garde de l'École du Bateau-Blanc avec le professeur de danse

Nom de l'élève : _____

Date : Tous les vendredis du 29 septembre au 15 décembre 2017 à 15h35 environ (sauf les jours pédagogiques).

J'autorise mon enfant à quitter à pied avec le professeur de danse pour se rendre au cours de danse situé à la salle paroissiale de Saint-Casimir.

Signature d'un parent : _____ Date : _____